RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 02949
Numéro SIREN : 542 107 651
Nom ou dénomination : ENGIE

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2018 sous le numéro de dépôt 69134

Société Anonyme au capital de 2 435 285 011 euros
Siège Social : 1 place Samuel de Champlain – 92400 Courbevoie

542 107 651 R.C.S. Nanterre
Siret 542 107 651 12867

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit mai, à quatorze heures trente, l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires d'ENGIE, société anonyme au capital de deux milliards quatre cent trente-cinq millions deux cent quatre-vingt-cinq mille et onze (2 435 285 011) euros, s'est réunie au Grand Auditorium du Palais des Congrès, 2 place de la Porte Maillot, 75017 Paris, suivant avis de réunion publié au BALO, bulletin n°35 en date du 21 mars 2018 et avis de convocation publiés au BALO, bulletin n°52 en date du 30 avril 2018 et dans la "Gazette du Palais" en date du 30 avril 2018.

Chaque actionnaire nominatif a été convoqué individuellement par courrier dans les délais réglementaires.

M. Gérard MESTRALLET, Président du Conseil d'administration, préside l'Assemblée conformément à l'article 20 des statuts de la Société. Il souhaite la bienvenue aux actionnaires et les informe que cette Assemblée Générale Mixte est retransmise en direct, en audio et en vidéo sur le site internet d'ENGIE.

.....

Le Président déclare ensuite la séance ouverte.

Sont présents à la tribune : M. Gérard MESTRALLET, Président du Conseil d'administration, Mme Isabelle KOCHER, Administrateur - Directeur Général, Mme Judith HARTMANN, Directeur Général Adjoint en charge des Finances, et M. Pierre MONGIN, Directeur Général Adjoint, Secrétaire Général.

Sont présents aux premiers rangs, les Administrateurs, le Commissaire du gouvernement, les principaux dirigeants du Groupe et les membres du Comité Consultatif des Actionnaires.

Sont également présents les Commissaires aux comptes, les sociétés Deloitte & Associés et Ernst & Young.

Assiste également à l'Assemblée, Maître Eric MIELLET en sa qualité d'huissier de justice.

L'Etat représenté par Madame Claire VERNET-GARNIER, et le Fonds Commun de Placement Link France représenté par Mme Caroline SIMON, les deux actionnaires présents disposant du plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°69134 en date du 21/06/2018

Le Bureau étant constitué, M. Pierre MONGIN est désigné en qualité de Secrétaire de l'Assemblée.

Le Président précise que les divers documents attestant de la régularité de la convocation et des résolutions soumises au vote de cette Assemblée ont été mis à la disposition du Bureau de l'Assemblée.

Ces documents sont les suivants :

1. Avis préalable de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°35 en date du 21 mars 2018

2. Avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°52 en date du 30 avril 2018

3. Avis de convocation publié dans le Journal d'Annonces Légales " La Gazette du Palais " - édition en date du 30 avril 2018

4. Avis financiers relatifs à l'Assemblée publiés dans " Les Echos " du 2 mai 2018, " l'Echo " du 2 mai 2018, " Le Revenu Hebdo " du 4 mai 2018 et " De Tijd " du 2 mai 2018

5. Copie des lettres de convocation adressées en recommandé avec " AR " le 27 avril 2018 aux Commissaires aux comptes, et les accusés de réception

6. Copie des lettres d'invitation adressées le 27 avril 2018 au Représentant du Comité central d'entreprise au Conseil d'administration de la Société et au Secrétaire du Comité central d'entreprise

7. Formulaire de vote par correspondance ou par procuration, ainsi que la brochure de convocation (versions française et anglaise) de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2018 adressés à tous les actionnaires nominatifs, en application des articles R. 225-68 et R. 225-81 du Code de commerce comprenant notamment :

 a. l'ordre du jour ;
 b. les projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration au vote de l'Assemblée et les objectifs des résolutions ;
 c. le rapport du Conseil d'administration sur les résolutions ;
 d. la présentation des membres du Conseil d'administration ;
 e. les renseignements concernant les administrateurs dont la nomination est soumise à l'Assemblée Générale.

8. Copie des statuts de la Société

9. Extrait K-bis de la Société

10. Attestation des Commissaires aux comptes sur le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées

11. Attestation des Commissaires aux comptes sur le montant global des sommes ouvrant droit à des déductions fiscales

12. Liste des actionnaires nominatifs arrêtée seize jours avant la date de l'Assemblée (clé USB)

13. Document de référence 2017 d'ENGIE comprenant :

 a. les comptes annuels (DDR p. 341 à 387) et les comptes consolidés (DDR p. 203 à 333) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
 b. le rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés de l'exercice 2017 (DDR - Table de concordance p. 420) ;
 c. les rapports généraux des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels (DDR p. 388 à 394) et les comptes consolidés (DDR p. 334 à 340) ;
 d. le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés (DDR p. 165 à 167) ;
 e. le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise conformément à l'art. L. 225-37 du Code de commerce (DDR - Table de concordance p. 423).

14. Rapports des Commissaires aux comptes non inclus dans le Document de référence

15. Pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires

16. Formulaires de vote par correspondance renvoyés par les actionnaires

17. Feuille de présence

Le Président informe l'Assemblée que 18 246 actionnaires sont d'ores et déjà présents, représentés ou ont voté par correspondance ou par internet, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires 1 524 396 450 actions, soit un quorum provisoire de 63,787 % des actions ayant le droit de vote.

Le Président constate par conséquent que le quorum légal requis du quart des actions ayant le droit de vote est atteint et déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

Le Président propose à l'Assemblée de ne pas procéder à la lecture de l'ordre du jour affiché à l'écran, qui sera présenté ultérieurement par M. Pierre MONGIN.

Par ailleurs, le Président indique que la société n'a reçu, émanant de ses actionnaires, aucune demande d'inscription à l'ordre du jour, de points ou de projets de résolution.

L'ordre du jour est rappelé ci-après :

Délibérations relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

.....

- Nomination de M. Jean-Pierre Clamadieu et de M. Ross McInnes en qualité d'administrateurs (8e et 9e résolutions).

.....

- Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et pour les formalités (30e résolution).

.....

Le Président constate, d'après la feuille de présence définitive certifiée exacte par les membres du Bureau, que 19 191 actionnaires sont présents, représentés ou ont voté par correspondance, ou par internet, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, 1 527 542 844 actions, soit un quorum définitif de 63,919 % des actions ayant le droit de vote.

.....

HUITIEME RESOLUTION

Nomination d'un administrateur (M. Jean-Pierre Clamadieu)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, nomme M. Jean-Pierre Clamadieu administrateur pour une durée de quatre ans.

Le mandat d'administrateur de M. Jean-Pierre Clamadieu prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à 98,56% des voix présentes et représentées.

2 050 154 824 Voix pour *29 565 058 Voix contre* *317 759 Abstentions*

NEUVIEME RESOLUTION

Nomination d'un administrateur (M. Ross McInnes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, nomme M. Ross McInnes administrateur pour une durée de quatre ans.

Le mandat d'administrateur de M. Ross McInnes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à 99,12% des voix présentes et représentées.

2 061 811 037 Voix pour *17 925 922 Voix contre* *300 682 Abstentions*

.....

TRENTIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et pour les formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

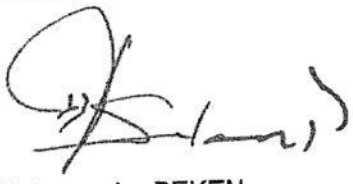
Cette résolution est adoptée à 99,98% des voix présentes et représentées.

2 079 430 931 Voix pour *197 977 Voix contre* *312 497 Abstentions*

.....

CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire du Conseil d'administration



Patrick van der BEKEN

ENGIE

Société Anonyme au capital de 2 435 285 011 euros

Siège social : 1 place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie

542 107 651 R.C.S. NANTERRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du vendredi 18 mai 2018

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL n°830

(Exemplaire destiné à l'Administration)

Étaient présents :

M. Jean-Pierre CLAMADIEU, Administrateur
Mme Isabelle KOCHER, Administrateur-Directeur Général
Mme Ann-Kristin ACHLEITNER, Administrateur
M. Christophe AGOGUÉ, Administrateur
M. Edmond ALPHANDERY, Administrateur
M. Christophe AUBERT, Administrateur
M. Alain BEULLIER, Administrateur
M. Fabrice BREGIER, Administrateur
M. Aldo CARDOSO, Administrateur
M. Patrice DURAND, Administrateur
Mme Catherine GUILLOUARD, Administrateur
Mme Mari-Noëlle JEGO-LAVEISSIERE, Administrateur
M. Philippe LEPAGE, Administrateur
Mme Françoise MALRIEU, Administrateur
M. Ross McINNES, Administrateur
Mme Lucie MUNIESA, Administrateur
Mme Marie-Josée NADEAU, Administrateur
Lord Peter RICKETTS of SHORTLANDS, Administrateur

Par conférence téléphonique :

Mme Barbara KUX, Administrateur

M. Laurent MICHEL, Commissaire du gouvernement

M. Mohamed BOUTARFA, Représentant du Comité Central d'Entreprise

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°69134 en date du 21/06/2018

M. Pierre MONGIN, Directeur Général Adjoint, Secrétaire Général
Mme Judith HARTMANN, Directeur Général Adjoint en charge des Finances

M. Patrick van der BEKEN, Secrétaire du Conseil d'administration
M. Philippe RENARD, Secrétaire Adjoint du Conseil d'administration

Le Conseil se réunit au Palais des Congrès, Paris 17ème.

La séance est ouverte à 18h00.

Le Conseil d'administration prend acte de la fin du mandat de Président de M. MESTRALLET à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de ce jour, et désigne M. ALPHANDERY, en sa qualité de doyen d'âge du Conseil pour présider la séance.

Au nom du Conseil, le Président de séance félicite et souhaite la bienvenue à MM. Jean-Pierre CLAMADIEU, Ross McINNES ainsi qu'à Christophe AGOGUÉ qui a été désigné à l'issue des élections sociales du 15 mars 2018 comme remplaçant, à compter de ce jour, de M. Olivier MARQUER, tous les trois assistant pour la première fois aux travaux du Conseil en tant qu'administrateurs.

- **Désignation du Président du Conseil d'administration**

M. ALPHANDERY met au vote la proposition de nomination de M. CLAMADIEU à la présidence du Conseil.

Conformément aux recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration, à l'unanimité à l'exception de M. CLAMADIEU qui s'abstient de prendre part au vote, nomme avec effet immédiat M. Jean-Pierre CLAMADIEU en qualité de Président du Conseil pour une durée de quatre (4) ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2022 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

M. ALPHANDERY témoigne à M. CLAMADIEU la pleine confiance du Conseil et lui donne ensuite la parole.

M. CLAMADIEU remercie les membres du Conseil de leur confiance ; il déclare accepter ces fonctions et n'être visé par aucune incompatibilité susceptible d'en interdire l'exercice.

Sur la proposition de M. ALPHANDERY, le procès-verbal de la présente délibération est établi et approuvé séance tenante.

Le Secrétaire du Conseil d'administration,



Patrick van der BEKEN